

Dimanche 1er Mai



Brocante et attractions foraines
Remise des diplômes d'Honneur du Travail,
des donneurs de sang bénévoles
Et accueil des nouveaux arrivants de la Commune
à la salle des fêtes à partir de 12 h 00

Vous êtes arrivés à Marcoing cette année,
merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie,
et n'hésitez pas à nous rejoindre pour participer à la cérémonie,
vous y serez les bienvenus.

Lundi 2 Mai



Attractions Foraines
Fermeture de la Mairie : À noter que les bureaux seront
ouverts de 8h30 à 9h30 pour la vente des tickets de cantine.

Samedi 7 Mai



La Boule Marconienne
Organise
Concours de Printemps en doublettes formées
Inscriptions à partir de 14h00 au prix de 5 € par joueur.
Jet au but à 14h45, concours en 4 parties.
Buvette, animation et restauration sur place au boulodrome, Avenue Jules Ferry.

Dimanche 8 Mai

Cérémonie Commémorative
par les Anciens Combattants et la Municipalité.



9 h 30 - Dépôt de gerbe à la stèle du cimetière
10 h 00 - Commémoration du Souvenir en l'église de Cantaing sur Escaut
11 h 30 - Rassemblement rue Gambetta, square Maillot pour le défilé
11 h 45 - Départ du défilé, cérémonie au Monument aux Morts.
12 h 15 - Vin d'honneur offert par la Municipalité à la salle des fêtes.

Lundi 9 Mai



MARCHE Multi'form,
Départ de la Salle des Fêtes.
Inscriptions de 8h45 à 9h30, trois parcours: 3, 6 ou 9 kms
Prix: 2€ donnant droit à une boisson et un sandwich.

Dimanche 22 Mai

RANDONNEE PEDESTRE organisée par le comité des fêtes
départ à 9h00 sur la place. Venez nombreux !!



**INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION
DES TERRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**



Pour chaque attribution de terres, laissées libres d'occupation, chaque candidat à la reprise de ces surfaces cultivables, **DOIT** suivre une démarche bien précise qui consiste au dépôt d'un dossier d'autorisation de cumuls auprès de la DDTM (Direction Départemental des Territoires et de la Mer).

Après **EXAMEN** par cette commission des cumuls, **le propriétaire du terrain est OBLIGE de suivre la décision de la commission.**

En aucun cas, le propriétaire NE PEUT FAVORISER un des candidats.

Pour le CCAS de Marcoing : **8 dossiers ont été déposés et seul un jeune agriculteur a été retenu.**

Espérons que ces explications techniques permettront de mettre fin à certaines rumeurs.

Conseils de prévention contre les vols :

Pour vous préserver,

- . Même lorsque vous êtes dans votre domicile, fermez votre porte à clef.
- . N'ouvrez pas votre porte à n'importe quel démarcheur.
- . Transmettez ces consignes à vos proches et amis, ainsi qu'aux seniors.
- . Dans le canton de MARCOING : seuls les gendarmes en TENUÊ sont censés vous rendre visite.

Pour éviter le vol de valeurs ou d'espèces:

Conservez le minimum d'espèces dans votre domicile, ouvrez en aucun cas votre porte monnaie ou enveloppe contenant du numéraire, devant un supposé démarcheur.

Si vous êtes démarché ou si vous constatez un vol, ou en cas de doute,

Alertez immédiatement la gendarmerie (17) et préservez les indices en ne touchant à rien afin de faciliter la recherche des empreintes digitales et traces ADN .

Ayez le bon réflexe, et contribuez à faire reculer la délinquance.



**Bientôt
16 ans ?**

**Pensez au
recensement !
C'EST OBLIGATOIRE**

**Démarche civique et obligatoire depuis le 1er Janvier 1999.
pour tous les jeunes Français, garçons ou filles.**

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire à la Mairie de votre domicile. Cette attestation sera réclamée pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

(CAP, BEP, BAC, permis de conduire , et même conduite accompagnée) , etc...



**Bientôt les examens scolaires, les vacances,
Informations sur votre Carte Nationale d'Identité:**

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans. Cela concerne les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite **aucune démarche particulière**. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.